

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11

Date de convocation :

28/05/2026

Date d'affichage :

28/05/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, LARHANTEC Jean-François, LE MEUR Cédric, QUERE Chantal, PALVADEAU Valérie, LE FEVRE Jean-Baptiste, KERMEN Josette, LE ROUX Éric

Absents excusés : BERNARD Éric

Absents non excusés :

KERMEN Josette a été nommée secrétaire de séance.

Éric BERNARD a donné pouvoir à Claude CALLONNEC

Délibération n°2026-06-01 : Election du délégué et des suppléants appelés à voter pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Sous la présidence de M. Claude CALLONNEC, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral s'est réuni le conseil municipal de la Commune de DUAULT.

Après avoir constitué le bureau électoral composé du Maire, des 2 conseillers les plus âgés et des 2 conseillers les plus jeunes, il a été procédé à l'élection du délégué

ELECTION DU DELEGUE :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. CALLONNEC Claude : 11 voix (Onze voix)

M. CALLONNEC Claude a été proclamé délégué au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme LE GARIGNON Isabelle : 11 voix (Onze voix)

Mme COLLOBERT Pascale : 11 voix (Onze voix)

M. LE ROUX Eric : 11 voix (Onze voix)

Mme LE GARIGNON Isabelle, Mme COLLOBERT Pascale, M. LE ROUX Éric ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamé suppléants et ont déclaré accepter le mandat

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude CALLONNEC